



CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 JUIN 2023

Nombre de membres composant 33

le Conseil

Nombre de membres présents à 24  
la séance

Nombre de membres représentés 8

Nombre de membres non 1  
représentés

Le mardi 13 juin 2023 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Julien KARAM, Madame Laura MANACH, Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Philippe PLATON, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Chantal DURAND donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Anne MAROLLEAU donne procuration à Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Séverine DOS SANTOS donne procuration à Monsieur Jérôme TAGNON, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Monsieur Areski OUDJEBOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène DECOTIGNIE

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 6

BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE  
2022

**PREAMBULE** - Monsieur Maxime OUANOUNOU, 7ème Adjoint au Maire délégué au tourisme, au port de plaisance et aux affaires générales

Mes chers collègues,

Le budget annexe du port de plaisance relève également de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).

Ce CFU 2022 regroupe ainsi dans un unique document les anciens compte de gestion du Comptable public et compte administratif de l'ordonnateur.

Après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public, le compte financier unique 2022 du budget annexe du port de plaisance présente les résultats suivants :

Réalisations 2022	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	262 822,40	247 175,20	- 15 647,20
Section d'investissement	68 884,67	79 389,39	10 504,72
Total	331 707,07	326 564,59	- 5 142,48

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00

Résultats antérieurs reportés	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00	33 597,29	33 597,29
Section d'investissement	0,00	51 636,43	51 636,43
Total	0,00	85 233,72	85 233,72

Résultat global de clôture (réalisations + restes à réaliser)	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	262 822,40	280 772,49	17 950,09
Section d'investissement	68 884,67	131 025,82	62 141,15
Total	331 707,07	411 798,31	80 091,24

L'excédent global de clôture est de 80 091,24 € en 2022 contre 60 662,85 € en 2021.

Les réalisations 2022 du budget annexe du Port de plaisance se décomposent ainsi :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2022, les dépenses de fonctionnement se sont établies à 262 822,40 €, soit une baisse de 10,04 % (- 29 344,30 €) par rapport à l'exercice 2022. Elles sont constituées de la manière suivante :

Chapitre	BUDGET 2020	REALISE 2020	BUDGET 2021	REALISE 2021	BUDGET 2022	REALISE 2022	% de réalisation	variation CA/CA montants	variation CA/CA %age
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	148 041,36	81 120,73	96 205,64	71 100,21	106 071,37	72 405,11	68,26%	1 304,90	1,84%
012 CHARGES DE PERSONNEL	107 000,00	105 501,02	110 000,00	103 822,19	113 000,00	110 318,31	97,63%	5 496,12	6,26%
65 AUTRES CHARGES COURANTES			14 159,98	13 159,98	1 000,00	0,00	0,00%	-13 159,98	-1,00%
66 CHARGES FINANCIERES	1 312,00	1 033,76	873,00	872,01	738,00	709,59	96,15%	-162,42	-18,63%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 450,00	3 450,00	1 000,00		1 000,00	-	0,00%		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>260 803,36</b>	<b>191 105,51</b>	<b>222 238,62</b>	<b>188 954,39</b>	<b>221 809,37</b>	<b>183 433,01</b>	<b>82,70%</b>	<b>-5 521,38</b>	<b>-2,92%</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE	74 578,06	74 578,06	103 215,00	103 212,31	79 406,39	79 389,39	99,98%	-23 822,92	-23,08%
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>335 381,42</b>	<b>265 683,57</b>	<b>325 453,62</b>	<b>292 166,70</b>	<b>301 215,76</b>	<b>262 822,40</b>	<b>87,25%</b>	<b>-29 344,30</b>	<b>-10,04%</b>

Cette diminution des dépenses de fonctionnement s'expliquent principalement par les opérations d'ordre budgétaires (-23 822,92 €). Des régularisations exceptionnelles avaient été réalisées en 2021.

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent légèrement par rapport à 2021 (- 2,92%) :

1. Les charges à caractère général (chapitre 011) ont été réalisées à hauteur de 72 405,11 €, en hausse de 1 304,90 € par rapport à 2021 (- 1,84 %).

Ce chapitre comprend les dépenses nécessaires au fonctionnement courant du service qui sont relativement constantes : électricité (36 464,23 €), redevances VNF (12 667,20 €), réparation et maintenance des biens (4 069,02 €), eau (4 826,18 €), frais de communication, taxes, frais bancaires etc.

2. Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 110 318,31 € en hausse de 6 496,12 €.

3. Les charges financières (chapitre 66) diminuent, puisque le budget du Port de plaisance continue à se désendetter et qu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté. Les dépenses de remboursement des intérêts de la dette s'établissent à 709,59 €, en baisse de 18,63 %.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sur l'exercice 2022, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 280 772,49 € en baisse de 13,81 % par rapport à l'an dernier. Elles sont constituées de la manière suivante :

Chapitre	BUDGET 2020	REALISE 2020	BUDGET 2021	REALISE 2021	BUDGET 2022	REALISE 2022	% de réalisation	variation CA/CA montants	%age
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	197 350,00	205 290,08	203 350,00	202 866,79	210 350,00	195 733,96	93,05%	-7 131,83	-3,52%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	35 150,00	31 845,69	34 500,00	35 296,11	44 000,00	38 172,77	86,76%	2 876,66	8,15%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>232 500,00</b>	<b>237 135,77</b>	<b>237 850,00</b>	<b>238 161,90</b>	<b>254 350,00</b>	<b>233 906,73</b>	<b>91,96%</b>	<b>-4 265,17</b>	<b>-1,79%</b>
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORT	89 220,95	89 220,95	74 333,62	74 333,62	33 597,29	33 597,29	100,00%	-40 736,33	-54,80%
042 OPERATIONS D'ORDRE	13 660,47	13 660,47	13 270,00	13 268,47	13 268,47	13 268,47	100,00%	0,00	0,00%
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>335 381,42</b>	<b>340 017,19</b>	<b>325 453,62</b>	<b>325 763,99</b>	<b>301 215,76</b>	<b>280 772,49</b>	<b>93,21%</b>	<b>-44 991,50</b>	<b>-13,81%</b>

Cette diminution s'explique principalement par la baisse du résultat antérieur reporté.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en diminution. Il s'agit des recettes suivantes :

1. Les droits de stationnement et de location de bateaux électriques (chapitre 70) : 195 733,96 € (- 7 131,83 €).

2. Les produits perçus sur la location de la capitainerie et la vente de jetons (machines à laver, sèche-linge, fluides...) (chapitre 75) : 38 172,77 €.

La société AR-MEN, société de bateau-école, continue de louer des locaux dans la capitainerie pour un loyer annuel de 14 252,04 €.

3. Les amortissements des subventions d'investissement donnent lieu à une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement (chapitre 042 et chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections) pour un montant de 13 268,47 €.

4. Enfin, le budget annexe du port de plaisance dégage annuellement un excédent de fonctionnement qui n'a pas été transféré en section d'investissement (33 597,29 €).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2022, le Port a réalisé 68 884,67 € au titre des dépenses d'investissement. Elles sont constituées et ont évolué de la manière suivante :

Chapitre	BUDGET 2020	REALISE 2020	BUDGET 2021	REALISE 2021	BUDGET 2022	REALISE 2022	% de réalisation	variation CA/CA montants	CA/CA %ge
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	39 300,00	39 233,50	23 662,00	23 661,35	24 640,00	24 635,27	99,98%	973,92	4,12%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			25 000,00	0,00	16 000,00	12 140,00	75,88%	12 140,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 968,68	21 701,47	82 616,71	55 979,77	77 134,35	18 840,93	24,43%	-37 138,84	-65,34%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>102 268,68</b>	<b>60 934,97</b>	<b>131 278,71</b>	<b>79 641,12</b>	<b>117 774,35</b>	<b>55 616,20</b>	<b>47,22%</b>	<b>-24 024,92</b>	<b>-30,17%</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE	13 660,47	13 660,47	13 270,00	13 268,47	13 268,47	13 268,47	100,00%	0,00	0,00%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	404 995,83	404 995,83							
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>520 924,98</b>	<b>479 591,27</b>	<b>144 548,71</b>	<b>92 909,59</b>	<b>131 042,82</b>	<b>68 884,67</b>	<b>52,57%</b>	<b>-24 024,92</b>	<b>-25,86%</b>

1. En 2022, les dépenses de remboursement d'emprunt sont de 24 635,27 €. Elles sont en sensible augmentation compte de l'amortissement progressif des 2 emprunts restants.

L'encours de dette au 31 décembre 2022 est de 115 732,52 €, en baisse constante depuis 2011, date du dernier emprunt contracté.

2. Il y a eu des dépenses d'équipement pour un montant total de 30 980,93 €, principalement liées à la sécurisation des amarrages du Port (18 347,60 €), à des études (cuves eaux usées) et analyses (bathymétrie, sédiments) pour un montant total de 12 140,00 €.

3. Les dépenses d'ordre (chapitre 040) correspondent à l'amortissement des subventions perçues déjà évoquées (13 268,47 €).

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'établissent au titre de l'exercice 2022 à 131 025,82 €. Elles sont constituées et ont évolué de la manière suivante :

Chapitre	BUDGET 2020	REALISE 2020	BUDGET 2021	REALISE 2021	BUDGET 2022	REALISE 2022	% de réalisation	variation CA/CA montants	CA/CA %ge
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	41 351,09	41 351,09	41 333,71	41 333,71	51 636,43	51 636,43	100,00%	10 302,72	24,93%
040 OPERATIONS D'ORDRE	74 578,06	74 578,06	103 215,00	103 212,31	79 406,39	79 389,39	99,98%	-23 822,92	-23,08%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	404 995,83	404 995,83							
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>520 924,98</b>	<b>520 924,98</b>	<b>144 548,71</b>	<b>144 546,02</b>	<b>131 042,82</b>	<b>131 025,82</b>	<b>100%</b>	<b>-13 520,20</b>	<b>-9,35%</b>

Les recettes d'investissement ne sont que des recettes d'ordre :

1. L'excédent d'investissement de 2022 a été reporté pour un montant de 51 636,43 €.
2. Les opérations d'amortissement (chapitres d'ordre 040) déjà mentionnées : 79 389,39 €.

Suite à cette restitution détaillée de la réalisation comptable sur l'exercice 2022, je vous propose d'approuver les résultats constatés au compte financier unique 2022 du budget annexe du Port de plaisance et de confirmer l'affectation du résultat arrêté provisoirement.

Principaux textes réglementaires	- articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales - nomenclature comptable M57
Principaux documents de référence	- projet de compte financier unique 2022 – budget annexe du Port de plaisance

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 05/06/2023

## LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	23	Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHELIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous")
Contre	4	Monsieur Jean-François CLAIR (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Sylvie MERCIER (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont")
Abstention	4	Madame Luisa DOLOGUELE (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve le compte financier unique pour l'exercice 2022 du budget annexe du Port de plaisance, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 15 647,20 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	33 597,29 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	17 950,09 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	10 504,72 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	51 636,43 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	62 141,15 €

**Article 2** : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €

**Article 3 :** Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Article 4 :** Conformément à l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales, et compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (réalisations majorées du solde des restes à réaliser), confirme l'affectation suivante en section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (compte 002) 17 950,09 €

**Article 5 :** Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE



Le secrétaire de séance - Madame Hélène DECOTIGNIE



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 15 JUIN 2023

Télétransmise au contrôle de légalité le: 15 JUIN 2023

A Joinville-le-Pont le